

La position de Ports de France sur la stratégie portuaire européenne

9 mars 2026

« En présentant à la fois une Stratégie portuaire et une Stratégie maritime industrielle, la Commission européenne reconnaît le rôle central de l'écosystème maritime dans l'avenir de l'Europe. Le défi désormais est de travailler pour que cette vision stratégique se traduise concrètement dans les politiques publiques soutenant les ports, le transport maritime et le développement industriel à travers l'Europe »

Sandrine Gourlet, présidente de Ports de France

La publication de la [Stratégie portuaire européenne](#) marque une étape importante pour le secteur portuaire européen. Ports de France salue l'initiative de la Commission européenne de présenter une **vision globale pour les ports européens** et reconnaît l'effort de la Commission pour affirmer leur rôle stratégique à l'atteinte des objectifs de compétitivité, de transition énergétique et de résilience pour l'Europe.

Ports de France se félicite en particulier de la reconnaissance des ports **comme pôles stratégiques industriels et énergétiques**, de l'attention accordée aux ports de petite et moyenne taille, y compris en outre-mer, dans une approche écosystémique plus large adoptée par la Commission.

La stratégie européenne pour les ports s'appuie sur deux initiatives complémentaires : la stratégie maritime européenne, qui positionne l'industrie maritime comme un pilier du leadership industriel européen, de l'efficacité des transports et de la souveraineté navale, et l'Industrial Accelerator Act (IAA), qui pourrait placer les zones industrielles portuaires et les écosystèmes maritimes au cœur de l'agenda « Made in EU ».

Ces initiatives interviennent à un moment crucial pour l'Europe, confrontée à des tensions géopolitiques, à des perturbations des chaînes d'approvisionnement, à des défis énergétiques et à une concurrence internationale croissante. Dans ce contexte, une vision européenne claire pour les ports apparaît essentielle.

Pour Ports de France, plusieurs aspects nécessitent toutefois des clarifications, une ambition renforcée ou une approche plus opérationnelle, afin de garantir une mise en œuvre efficace et de mieux refléter les réalités et les besoins des ports européens.

Ports de France présente ci-dessous ses principales observations et recommandations.

Ports de France (UPF), l'association portuaire française, représente 48 membres actifs réunissant des organismes de gestion portuaire commerciale et de pêche, tant en France continentale qu'en outre-mer.

Contact :

Ports de France - 8 place du Général Catroux - 75017 PARIS

+33 1 42 27 52 26 - portsdefrance@port.fr

Compte X : [@portsdefrance](#)

1. Une approche stratégique, écosystémique et transversale

Ports de France soutient pleinement la reconnaissance par la Commission des **ports comme infrastructures stratégiques à l'interface des politiques de transport, d'énergie, d'industrie, de logistique, de sécurité et de résilience**. Cette vision plus large reflète l'évolution du rôle des ports en tant qu'écosystèmes industriels et logistiques complexes et constitue une évolution bienvenue dans la doctrine européenne.

Cette approche écosystémique doit cependant être accompagnée d'une **coordination renforcée entre les politiques sectorielles européennes** et d'un pilotage plus clairement défini.

Ports de France appelle à :

- **une cohérence renforcée** entre les politiques européennes de transport, d'énergie, d'industrie, d'environnement, de numérique et de sécurité ayant un impact sur les ports, par exemple afin d'assurer une approche coordonnée de l'électrification portuaire ;
- **une clarification des rôles** respectifs des autorités portuaires, des gestionnaires d'infrastructures, des acteurs industriels et des opérateurs logistiques au sein des écosystèmes portuaires, vis-à-vis des politiques européennes ;
- la reconnaissance européenne des **clusters port-industrie-énergie comme actifs stratégiques** contribuant à la compétitivité industrielle et à la décarbonisation ;
- **l'intégration complète des ports** dans les stratégies européennes de sécurité économique et de résilience industrielle ;
- une meilleure prise en compte des **besoins spécifiques des ports de petite et moyenne taille, des territoires insulaires et des régions ultrapériphériques**.

2. Garantir la compétitivité internationale et des conditions de concurrence équitables

Ports de France salue la reconnaissance par la Commission de la **concurrence mondiale croissante et la nécessité de protéger la compétitivité européenne**. Il est désormais indispensable de reconnaître que les ports européens sont en concurrence directe avec des ports situés dans des pays tiers. L'attention portée aux investissements étrangers, à la concurrence des pays tiers et aux pratiques de marché, constitue une étape importante pour relever les défis structurels auxquels sont confrontés les ports européens.

La Stratégie devrait cependant adopter une **approche plus affirmée pour garantir des conditions de concurrence équitables et protéger la compétitivité des activités portuaires européennes**.

Les politiques européennes sur le climat, l'énergie et la réglementation ne doivent pas affaiblir la compétitivité mondiale des ports de l'UE ni **créer de désavantages** structurels par rapport aux concurrents de pays tiers. Elles ne doivent pas non plus compromettre les efforts des autorités portuaires pour améliorer l'efficacité énergétique, la durabilité, la sécurité et la résilience.

Ports de France appelle à :

- des mesures plus strictes pour **limiter les détournements de trafic vers des ports de pays tiers voisins**, résultant de contraintes réglementaires ou environnementales asymétriques. Dans ce contexte, Ports de France invite la Commission à renforcer les mesures d'atténuation dans la **révision du système européen d'échange de quotas d'émissions (SEQE-UE)** dans un contexte de risque croissant de fuites carbone.
- des **évaluations systématiques de l'impact sur la compétitivité** des nouvelles initiatives réglementaires de l'UE affectant les activités portuaires et les chaînes logistiques maritimes ;
- des mécanismes clairs et efficaces pour garantir **la réciprocité en matière d'accès au marché, de marchés publics et de conditions d'investissement** ;
- une stratégie européenne plus ambitieuse concernant les **normes internationales applicables aux équipements critiques et aux chaînes d'approvisionnement**, avec une coordination renforcée de l'action européenne au sein des **instances internationales de normalisation** ;
- davantage de clarté concernant la **mise en œuvre des principes de préférence européenne dans les projets stratégiques d'infrastructure et d'innovation**. À cet égard, l'Industrial Accelerator Act (IAA) constitue un outil clé pour renforcer l'autonomie stratégique de l'Union européenne, à condition qu'il reste aligné sur les réalités du marché et qu'il ne compromette pas les objectifs futurs, notamment la transition énergétique et la résilience.

3. Une transition énergétique réaliste, opérationnelle et économiquement durable

Ports de France soutient la reconnaissance par la Commission des ports **en tant que leviers de la transition énergétique et de la décarbonation industrielle**. Les ports sont des plateformes essentielles pour la production, la transformation, le stockage et la distribution d'énergie. Ports de France salue la proposition de l'IAA et encourage le Parlement et le Conseil à la renforcer pour soutenir les industries propres dans l'UE. Les ports constituent naturellement des « zones d'accélération industrielle » et devraient être reconnus comme tels par les États membres.

La stratégie devrait toutefois adopter une approche plus équilibrée et pragmatique, tenant compte des contraintes économiques et opérationnelles auxquelles sont confrontées les autorités portuaires.

Ports de France recommande :

- de reconnaître que les ports supportent **aujourd'hui une part importante des coûts d'investissement** liés à la transition énergétique tout en captant une **part limitée des retombées économiques**, ce qui doit conduire à clarifier les responsabilités et la répartition des responsabilités ;
- d'éviter une **focalisation trop étroite sur l'alimentation électrique à quai** et d'adopter une **vision industrielle et énergétique plus large et sur le long terme** ;
- de donner la **priorité à la transformation industrielle, à la décarbonation des transports lourds et au développement de nouvelles chaînes de valeur énergétiques** ;

- de prendre en compte les **implications économiques et opérationnelles** du développement des énergies renouvelables en mer et des nouvelles infrastructures nécessaires, qui font peser des pressions financières et opérationnelles sur les ports sans garantir de retour sur investissement à long terme ;
- d'accélérer les **procédures d'autorisation et les processus de raccordement aux réseaux** ;
- d'assurer une **planification adéquate des infrastructures énergétiques** et des mécanismes de financement adaptés.

4. Renforcer les écosystèmes d'innovation et le déploiement de la recherche dans les ports européens

Ports de France salue l'importance accordée à **l'innovation et à la recherche comme moteurs de compétitivité et de durabilité des ports européens**. L'innovation est centrale dans la transformation et la performance à long terme des écosystèmes portuaires.

Toutefois, la stratégie gagnerait à **mieux distinguer les politiques de recherche et les politiques d'innovation** et à renforcer le lien entre les objectifs d'innovation et les instruments de financement.

Les programmes de recherche soutiennent le développement technologique et les projets pilotes. La politique d'innovation, en revanche, devrait se concentrer sur un déploiement à grande échelle et une adoption par le marché. La « *vallée de la mort* » persistante entre les résultats de la recherche et la mise en œuvre opérationnelle reste un défi structurel pour le secteur portuaire, en particulier pour les ports de petite et moyenne taille et des territoires ultramarins.

Le succès de l'innovation dans les ports ne dépend plus uniquement du soutien public aux technologies émergentes ou aux technologies de rupture. Il repose de plus en plus sur **l'existence d'écosystèmes favorables permettant l'expérimentation, les tests et le déploiement rapide** de solutions innovantes. Les ports européens devraient être reconnus comme des environnements stratégiques de type « *test and learn* », capables d'accélérer la transformation industrielle et numérique.

Une **approche écosystémique plus intégrée de l'innovation** est donc essentielle afin de garantir que les ports européens restent compétitifs et technologiquement avancés.

Ports de France appelle donc à :

- une **distinction plus claire et une continuité** entre les actions de recherche et développement et les politiques de déploiement de l'innovation ;
- un renforcement des liens entre les **politiques d'innovation et les instruments de financement industriel** ;
- des mesures dédiées pour soutenir la **mise en œuvre à grande échelle** de solutions innovantes dans les ports, considérés comme de véritables « *living labs* » ;
- un renforcement de l'initiative BlueInvest afin de toucher un plus grand nombre de ports, y compris les ports de petite et moyenne taille ;
- une clarification sur la manière dont les nouveaux instruments européens de compétitivité et d'innovation soutiendront le secteur portuaire.

5. Un cadre réglementaire prévisible, équilibré et favorable à l'investissement

Ports de France prend note de l'intention de la Commission de **clarifier et de rationaliser davantage le cadre réglementaire applicable au secteur portuaire**. Une plus grande transparence, simplification et certitude juridique peuvent contribuer à améliorer les conditions d'investissement et à soutenir le développement à long terme des ports européens.

Dans ce contexte, il est essentiel que les futurs développements réglementaires respectent pleinement la **diversité des modèles de gouvernance portuaire entre les États membres** et préserver la flexibilité nécessaire pour répondre aux spécificités opérationnelles, économiques et territoriales locales.

Ports de France recommande de :

- maintenir un **environnement réglementaire stable et prévisible pour les autorités portuaires et les exploitants** ;
- veiller à ce que les directives réglementaires et les futures initiatives tiennent pleinement compte de la **diversité des cadres nationaux et des dispositifs de gouvernance** ;
- soutenir la **sécurité juridique pour la planification à long terme des infrastructures et les décisions d'investissement** ;
- veiller à ce que les évolutions réglementaires contribuent à la **compétitivité, à l'innovation et à la capacité d'investissement**.

6. Un soutien renforcé à l'investissement et des mécanismes de financement innovants

Ports de France se félicite de la reconnaissance par la Commission des besoins d'investissement considérables auxquels sont confrontés les ports européens dans des domaines tels que la décarbonation, la numérisation, la sécurité, la modernisation des infrastructures et la résilience.

Cependant, la Stratégie devrait fournir des orientations plus opérationnelles sur les instruments de financement et la mobilisation des investissements. Les autorités portuaires ne peuvent pas supporter uniquement les coûts des objectifs politiques européens, mais en voir aussi les retombées.

Ports de France appelle à :

- un **accès direct et simplifié** des projets portuaires aux instruments de financement européens ;
- un renforcement du **Mécanisme pour l'interconnexion en Europe** et la mise en place d'enveloppes dédiées aux infrastructures portuaires ;
- le développement de **mécanismes de financement innovants** combinant investissements publics et privés ;
- une **meilleure coordination** entre les instruments de financement européens et les dispositifs nationaux ;

- un soutien accru au **déploiement des innovations au-delà des phases pilotes** ;
- des **financements dédiés** aux infrastructures énergétiques, à l'électrification portuaire, à la numérisation et à l'adaptation au changement climatique ;
- la création de synergies plus fortes entre instruments de financement, afin de soutenir des projets intégrés et d'éviter les inefficacités. Par exemple, un projet d'alimentation électrique à quai ne devrait pas limiter les investissements de réseau à ce seul usage.

7. Améliorer la performance du transport et de l'efficacité logistique

Si la stratégie reconnaît l'importance de la connectivité, Ports de France estime que la dimension transport reste insuffisamment développée au regard de son importance centrale.

Les ports sont des infrastructures de transport et des nœuds essentiels des chaînes logistiques multimodales. La politique européenne devrait donc accorder une place plus importante à la performance du transport et à l'efficacité opérationnelle.

Le transport maritime assure environ les trois quarts du commerce extérieur de l'Union européenne et un tiers du fret intra-européen. Il demeure essentiel pour la cohésion territoriale, l'approvisionnement énergétique et la compétitivité industrielle. Dans ce contexte, les ports jouent un rôle déterminant pour garantir la continuité et la sécurité des systèmes logistiques européens.

La **politique des transports doit rester un pilier central de la stratégie européenne pour les ports** afin de garantir que ceux-ci continuent de servir de nœuds essentiels du marché unique et de portes d'entrée efficaces pour le commerce européen, **tout en contribuant aux objectifs de la stratégie industrielle maritime européenne visant à renforcer le système de transport maritime et l'écosystème industriel maritime de l'Europe.**

Ports de France appelle à :

- accorder une plus grande attention à la **connectivité maritime et au réseau de *short sea shipping***, qui doit rester un avantage stratégique de l'Union européenne et un élément clé d'un système de transport compétitif et durable ;
- renforcer le développement de **l'espace maritime européen et des corridors maritimes** afin de garantir la fluidité du transport maritime dans le marché intérieur et de faciliter le développement de corridors verts et de routes maritimes durables dans l'Union ;
- accélérer le développement des **connexions avec l'hinterland**, en particulier le rail et les voies navigables intérieures, afin de renforcer les chaînes de transport multimodales et de réduire les externalités négatives du transport routier ;
- améliorer **l'intégration des ports dans les corridors du réseau transeuropéen de transport** et les réseaux logistiques, notamment par une meilleure coordination entre la politique maritime et le cadre du réseau TEN-T ;
- mettre en place des mesures opérationnelles visant à **simplifier les procédures administratives** et les obligations de déclaration pour les navires faisant escale dans les ports

de l'Union européenne, en s'appuyant sur l'environnement du guichet unique maritime européen et sur les efforts visant à réduire la complexité réglementaire ;

- soutenir des **chaînes d'approvisionnement efficaces et résilientes**, notamment par une meilleure coordination des flux logistiques, la réduction des goulets d'étranglement et une intégration plus étroite entre les systèmes portuaires, maritimes et de transport intérieur ;
- reconnaître le **rôle stratégique des ports pour assurer la continuité** des chaînes logistiques critiques, y compris les chaînes d'approvisionnement énergétiques, les chaînes de valeur industrielles et les capacités de transport d'urgence.

8. Sécurité, résilience et autonomie stratégique

Ports de France salue l'accent mis sur la sécurité, la résilience et la protection des infrastructures critiques dans la Stratégie portuaire de l'UE. Le **paysage évolutif des menaces**, incluant les cybermenaces, les trafics illicites, les menaces hybrides et les risques pesant sur les infrastructures maritimes et sous-marines, nécessite une action européenne coordonnée et une coopération renforcée entre les États membres, les autorités portuaires et l'industrie.

Les ports sont des nœuds critiques des chaînes d'approvisionnement européennes et jouent un rôle stratégique pour garantir la continuité du commerce, de l'approvisionnement énergétique et de la logistique industrielle. Leur protection doit donc être considérée comme faisant partie du cadre plus large de la sécurité économique européenne et de la conscience du domaine maritime.

Ports de France soutient :

- un renforcement de la **coopération européenne** dans la lutte contre la criminalité organisée et les trafics illicites ;
- des cadres de **cybersécurité renforcés et adaptés** aux infrastructures portuaires, tenant compte de la numérisation croissante des chaînes logistiques et de la nécessité de protéger les technologies opérationnelles et les systèmes communautaires portuaires ;
- un **contrôle efficace des investissements étrangers** dans les infrastructures stratégiques afin de garantir la transparence et la protection des actifs critiques **tout en préservant l'ouverture de l'Europe aux investissements internationaux** ;
- la **protection des équipements critiques et des systèmes numériques**, y compris les systèmes opérationnels portuaires et les plateformes de données qui soutiennent la gestion des chaînes logistiques ;
- l'intégration des considérations liées aux **infrastructures à double usage**, reconnaissant le rôle des ports dans le soutien à la logistique d'urgence, à la mobilité militaire et à la résilience des réseaux de transport critiques.

9. Compétences, emploi et cohésion territoriale

Ports de France se félicite de l'attention portée dans la Stratégie portuaire de l'UE au développement des compétences, à la transformation des métiers et à la cohésion territoriale. Les ports jouent un rôle central dans les économies régionales, l'emploi et les écosystèmes industriels. Les ports abordent également les contraintes spatiales, les défis environnementaux et les relations port-ville.

Ports de France soutient :

- le renforcement de la **communication auprès des citoyens et des territoires sur les retombées économiques et sociales des activités portuaires**, en mettant en évidence leur contribution à l'emploi, à la compétitivité industrielle et au développement local ;
- **l'attractivité des métiers portuaires et maritimes** auprès des jeunes, notamment grâce à des programmes européens de formation et de reconversion liés aux nouvelles technologies, à la transition énergétique et à la transformation numérique ;
- la **promotion de la culture portuaire et maritime** auprès de la population européenne afin de renforcer la compréhension du rôle stratégique des ports dans le commerce européen, la sécurité énergétique et la résilience industrielle ;
- le soutien aux **initiatives visant à renforcer les compétences et à accompagner l'évolution professionnelle** de la main-d'œuvre portuaire, en lien avec la transformation technologique des secteurs logistiques et maritimes.